

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2023.01136**

**MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ  
PATENTES TALGO S.L. POUR LA MAINTENANCE  
DU TOUR EN FOSSE TRAMWAY DU RÉSEAU STAS**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R. 2122-3,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00152 en date du 10 octobre 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Sylvie FAYOLLE, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT que Saint-Étienne Métropole doit assurer l'entretien de son patrimoine dédié à l'exercice de sa compétence de Transport Urbain de Voyageurs / Réseau STAS,

CONSIDERANT que la STAS se charge d'une partie importante des opérations de maintenance préventive et curative sur le patrimoine transports urbains,

CONSIDERANT le besoin de mener une opération de maintenance du Tour en Fosse permettant l'usinage des roues des tramway,

CONSIDERANT la nécessité de commander l'intervention auprès du fournisseur et installateur du matériel et de ses pièces de rechange afin de garantir l'aspect sécuritaire et le bon fonctionnement de l'équipement,

CONSIDERANT que la proposition faite par PATENTES TALGO S.L répond aux attentes de la collectivité,

CONSIDERANT la spécificité de l'équipement ainsi que sa vétusté, TALGO, le fournisseur initial de l'équipement, est le seul prestataire possédant les compétences pour intervenir sur leur propre matériel pour des maintenances de ce niveau de technicité, la situation entrant ainsi dans les termes exposés dans les articles R.2122-3 alinéa 2 et R.2122-4 alinéa 1 du code de la commande publique, le marché est attribué à PATENTES TALGO S.L., sans publicité ni mise en concurrence préalables,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché public de fournitures et prestations pour la maintenance du Tour en Fosse tramway permettant l'usinage des roues des tramways de la STAS est conclu avec la société PATENTES TALGO S.L., sise Paseo del Tren Talgo, 2 E- 28290 Las Matas (Madrid), España, Siret n° ESB84528553, pour un montant total de 20 434,25 € HT, soit 24 521,10 € TTC.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 14 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20231027-C202301136ID

Date de mise en ligne : 14 novembre 2023

**ARTICLE 2**

La dépense correspondante sera imputée au budget Annexe des Transports, opération 103 destination OUTIL.

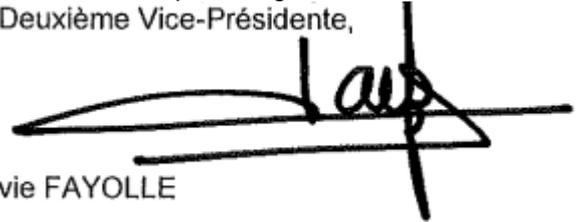
**ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 14/11/2023  
Pour le Président, par délégation,  
La Deuxième Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie Fayolle', written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a vertical stroke that extends downwards.

Sylvie FAYOLLE